

# EUROMÉDITERRANÉE

Établissement Public d'Aménagement - Marseille

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

*Le règlement de la consultation (RC) décrit les règles de la procédure de passation.  
Il n'a pas valeur contractuelle.*

### Travaux de réalisation de la piscine Bougainville Lot 11 : Appareil élévateur



#### Procédure avec négociation

Relance après infructuosité

#### PHASE CANDIDATURES



##### Les dates clés de la consultation

09/12/2025 Date limite pour poser des questions

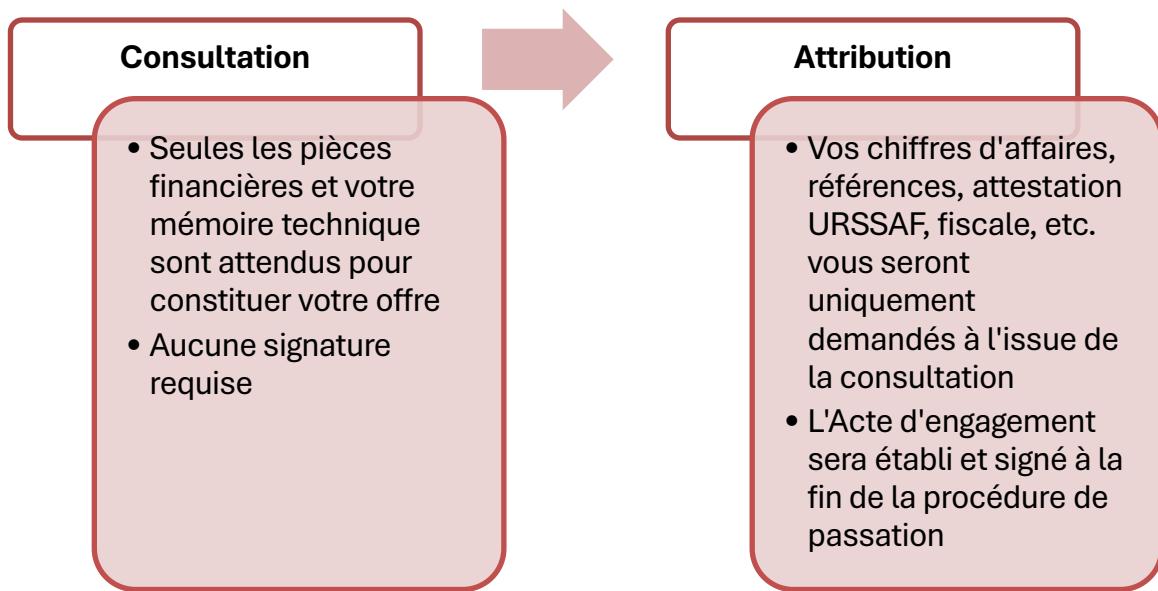
19/12/2025 à 14h00 Date limite de remise des candidatures

# EUROMEDITERRANEE S'ENGAGE POUR SIMPLIFIER VOTRE ACCES A LA COMMANDE PUBLIQUE

## Une rédaction simplifiée des pièces du dossier de consultation

- Un Règlement de la consultation plus accessible et engageant
- Un Cahier des Clauses Administratives concis et organisé conformément au CCAG applicable

## Votre réponse limitée aux documents indispensables



## Un acheteur à votre écoute

- Une incompréhension et/ou des suggestions d'amélioration ? N'hésitez pas à nous contacter via la plateforme de dématérialisation
- En fin de procédure, un questionnaire vous sera adressé pour récolter votre avis sur l'accessibilité et le déroulement de la procédure de passation

# SOMMAIRE

---

## Partie 1 De quoi s'agit-il ?

Vous y trouverez une présentation d'Euroméditerranée et les informations importantes sur la procédure et le marché.

## Partie 2 Les compétences et pièces attendues

Vous y trouverez des informations sur la constitution de votre dossier de candidature.

## Partie 3 Comment va être examinée votre candidature ?

Vous y trouverez des informations sur la manière dont Euroméditerranée va apprécier et classer votre candidature.

## Partie 4 Comment participer ?

Vous y trouverez des informations sur les différentes étapes vous permettant de préparer au mieux le dépôt de votre candidature.

## Partie 5 Comment se déroule procédure de passation ?

Vous y trouverez des informations sur les étapes qui suivront la sélection des candidatures.

## Partie 6 Quelles sont les voies de recours ?

Vous y trouverez des informations sur les modalités de contact avec le Tribunal Administratif de Marseille.

# PARTIE 1 : DE QUOI S'AGIT-IL ?

## 1.1 QUI SOMMES-NOUS ?

Euroméditerranée est un établissement public d'aménagement conduisant une opération de rénovation urbaine depuis sa création 1995.

Nous menons - sur un périmètre de 480 hectares au cœur de Marseille considéré comme prioritaire - une **Opération d'Intérêt National**.

Nos missions sont :

- L'amélioration de la qualité de vie (amélioration des logements et des espaces publics, équipements et services de proximité...),
- L'aménagement et urbanisme (plans et réalisations de grandes transformations urbaines),
- Le développement immobilier (programmation et montage d'opérations...),
- Le développement économique et emploi (études marketing à l'accueil d'entreprises et d'investisseurs...).



## 1.2 QUEL EST L'OBJET DE LA CONSULTATION ?

La présente consultation a pour objet les travaux de réalisation de la piscine Bougainville à Marseille.

Les spécifications techniques des travaux sont indiquées dans le CCTP.

## 1.3 DESCRIPTION GLOBALE DE LA CONSULTATION

**L'opération comporte 16 lots.**

**La présente consultation ne porte que sur le lot 11 « Appareil élévateur ».**

Elle fait suite à un appel d'offres ouvert infructueux, Euroméditerranée n'ayant reçu que des offres irrégulières ou inacceptables. En conséquence, la consultation est relancée en procédure avec négociation conformément à l'article R2124-3 6° du Code de la commande publique.

LOT	OBJET	PROCEDURE
01	Soutènements - Terrassements - Renforcement de sol - Installations de chantier - Gros-œuvre - Façades en pierre - VRD	AOO
02	Couverture - Etanchéité	MAPA
03	Menuiseries extérieures aluminium	MAPA
04	Serrurerie - Métallerie	MAPA
05	Cloisons - Doublages - Faux-plafonds	AOO
06	Menuiseries intérieures bois	AOO
07	Revêtements de sols durs & souples - Faïence	AOO
08	Peinture - Signalétique	AOO
09	CVC - Traitement d'air - Plomberie - Sanitaires	AOO
10	CFO - CFA - Installations photovoltaïques	AOO
11	<b>Appareil élévateur</b>	<b>Procédure avec négociation</b>
12	Traitement d'eau	MAPA
13	Equipements des bassins	MAPA
14	Equipements vestiaires cabines	AOO
15	Aménagements paysagers	MAPA
16	Système de récupération/traitement d'eau	MAPA

La consultation ne prévoit pas la remise de variantes.

Les offres doivent être strictement conformes au CCAP et au CCTP.

## 1.4 COMMENT LE MARCHE VA-T-IL S'EXECUTER ?

Le marché est conclu avec **un unique titulaire** (monoattributaire)

Le marché prend fin à l'issue de la garantie de parfait achèvement

Il est conclu à prix **forfaitaire**.

## PARTIE 2 : LES COMPETENCES ET PIECES ATTENDUES DANS LE CADRE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

### Votre dossier de candidature

1	Une lettre de candidature comprenant l'identification du candidat, l'objet du marché (et le numéro du lot, le cas échéant)
2	Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 et suivants et L. 2141-7 et suivants du code de la commande publique
3	Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique  <u>Chiffre d'affaires annuel minimal :</u> Appareil élévateur : 110 000 €
4	Les références professionnelles au cours des trois dernières années

Pour attester de votre aptitude et de vos capacités, vous pouvez :



Renseigner le DC1 et  
DC2 (ou DUME)

ou

Compléter le canevas  
de candidature joint au  
DCE



**Aucune attestation URSSAF, attestation fiscale, attestation d'assurance, etc. ne sont à remettre dans votre dossier de candidature.**

## PARTIE 3 : COMMENT VA ETRE EXAMINEE VOTRE CANDIDATURE ?

---

Complétude des candidatures

Notation des candidatures



**Dans un premier temps, Euroméditerranée procédera à la vérification de la complétude de votre dossier de candidature.**

Les candidats qui ne satisfont pas aux conditions de participations fixées par l'acheteur sont éliminées. Dans certains cas, Euroméditerranée pourra inviter les candidats à régulariser leur candidature.

**Dans un second temps, les candidatures jugées recevables seront analysées et notées en fonction du critère « Qualité et de pertinence des références au regard de l'objet du marché ».**

Le nombre minimum de candidats admis à remettre une offre est fixé à trois : seront retenus les candidats qui obtiennent les 3 meilleures notes au classement.

### Méthode de notation des candidatures

Les sous-critères ci-dessus seront notés suivant une échelle de notation de 1 à 10 en fonction du niveau de qualité des réponses apportées.

**Les candidats ayant obtenu ayant les trois meilleures notes globales au classement NCAND seront admis à remettre une offre.**

## PARTIE 4 : COMMENT PARTICIPER ?

---

### 4.1 TELECHARGER LE DOSSIER DE CONSULTATION EN VOUS IDENTIFIANT

---

Vous pouvez télécharger le dossier de consultation en vous rendant sur la plateforme de dématérialisation PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

**Lors du téléchargement, nous vous recommandons vivement de vous identifier, afin d'être tenu informé automatiquement des reports de délai, modifications et des précisions éventuellement apportées au marché en cours de consultation.**

### 4.2 VERIFIER LE CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

---

Document
<b>Le sommaire du DCE</b>
<b>Les pièces administratives</b>
Le Règlement de Consultation (RC) et ses annexes : - Le canevas à utiliser pour les pièces de la candidature en lieu et place des formulaires DC1 et DC2 ou DUME - Le cadre de mémoire technique
Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et son annexe relative à la clause d'insertion sociale
<b>Rapports</b>
<b>Planning organisation</b>
<b>Données site</b>
<b>Pièces écrites (CCTC, CCTRP et DPGF)</b>
<b>Pièces graphiques</b>

### 4.3 POSER DES QUESTIONS

---

Vous pouvez poser des questions via la plateforme de dématérialisation PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Aucune question ne sera acceptée par courrier électronique.

Les questions transmises avant le 9 décembre 2025 recevront une réponse au plus tard le 12 décembre 2025.

De même, Euroméditerranée se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation le 12 décembre 2025 au plus tard.

## 4.4 REPONDRE SEUL OU A PLUSIEURS ?

---

Vous pouvez vous présenter seul ou associés à d'autres opérateurs. Il peut s'agir d'entreprises qui s'associent à vous pour former un groupement momentané d'entreprises et/ou de sous-traitants auxquels vous allez faire appel.



### Candidater seul

Si vous envisagez une candidature en tant que candidat unique, il n'y a pas de contraintes particulières. Ce choix ne vous interdit pas de faire appel à la sous-traitance, plus tard en cours de marché.

### Candidater en groupement d'entreprises

**Au stade de la présentation** de la candidature et/ou de l'offre, aucune forme de groupement n'est imposée.

**Au stade de l'exécution** du marché, le groupement peut être :

- soit solidaire
- soit conjoint mais dans ce cas, le mandataire devra être solidaire. Autrement dit, il sera solidaire de chacun des membres du groupement, pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'EPAEM.

Attention : une même entreprise ne peut être mandataire de plusieurs groupements.

### Candidater avec un sous-traitant

Vous pouvez faire appel à la sous-traitance, que vous répondez seul ou en groupement d'entreprise.

Si, pour l'analyse de votre offre technique, vous souhaitez vous appuyer sur les moyens humains/matériels ou encore sur la méthodologie proposée par votre sous-traitant, vous devez nous fournir une déclaration de sous-traitance.

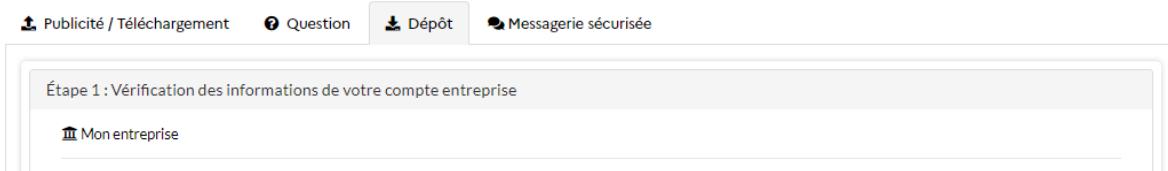
Pour cela, le dossier du sous-traitant devra comprendre (via le formulaire DC4 ou sur papier libre) :

- Un engagement écrit du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant mentionnant les éléments figurant l'article R. 2193-1 du code de la commande publique ;
- Une déclaration du sous-traitant justifiant qu'il n'est pas dans un cas d'exclusion de la procédure de passation.

## 4.5 DEPOSER VOTRE PLI

**Vous devez impérativement remettre les plis par voie dématérialisée. Tout autre mode de transmission est interdit. Les conditions de dépôt des plis sont les suivantes :**

Les offres sont à déposer sur la plateforme de dématérialisation PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>, au plus tard à la date et l'heure indiquées en page de garde du présent document.



**Attention : pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite.**

Si vous transmettez successivement plusieurs offres, seule est ouverte la dernière offre reçue dans le délai fixé pour la remise des offres.

### Copie de sauvegarde

Vous pouvez doubler votre pli d'une copie de sauvegarde transmis sur support physique électronique ou sur support papier, sous réserve qu'elle parvienne dans les délais impartis pour la remise des offres. La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde », l'intitulé de la consultation et le nom du candidat.

La remise de la copie de sauvegarde s'effectuera soit par envoi postal (en recommandé avec A.R ou par tout moyen permettant de donner date et heure certaines de réception et de garantir la confidentialité des documents), soit par remise directe contre récépissé de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi (sauf jours fériés) à l'adresse ci-dessous :

EPAEM  
Direction de la commande publique et de la stratégie achats  
Astrolabe – 79, boulevard de Dunkerque  
CS 70 443  
13235 Marseille cedex 02

Elle ne sera ouverte que dans les cas prévus à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le pouvoir adjudicateur s'il n'est pas ouvert.

## PARTIE 5 : COMMENT SE DEROULE LA PROCEDURE DE PASSATION ?

---

### 5.1 ADMISSION DES CANDIDATURES ET PIECES A REMETTRE PAR LES CANDIDATS ADMIS A LA PHASE OFFRE

---

Les candidats ayant obtenu les trois meilleures notes globales, devront remettre à Euroméditerranée, conformément au délai fixé, les documents en cours de validité exigés par la réglementation :

- Le certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants à l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée ;
- L'attestation de vigilance à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés, de fourniture de déclarations sociales, et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale ;
- Le procès-verbal du comité social et économique ;
- La liste nominative des salariés étrangers ;
- Le cas échéant, le certificat attestant du respect des obligations relatives aux congés payés et au chômage-intempéries au 31/12/N-1 émanant de la caisse des congés payés compétente ;
- Le cas échéant, le certificat de cotisation retraite délivré par l'organisme Pro BTP ;
- Le cas échéant, l'attestation d'assurance de responsabilité décennale obligatoire prévue à l'article L. 243-2 du code des assurances.



Afin de simplifier et de sécuriser la remise de ces documents, Euroméditerranée utilise la plateforme en ligne e-Attestations (<https://www.e-attestations.com>).

En conséquence, suite à l'envoi du courrier d'attribution, votre entreprise sera ajoutée à la base de données gérée par l'établissement. L'utilisation de cette plateforme est entièrement gratuite.

Si votre entreprise ne dispose pas d'un profil sur e-Attestations, vous recevrez un courriel de la part de cette plateforme vous invitant à vous y enregistrer.

Le dépôt des pièces susmentionnées sur cet outil vous dispense de transmission des pièces demandées par message retour.

Si le candidat ne produit pas ces documents dans le délai imparti, il est éliminé dans les conditions fixées par le Code de la commande publique. Le candidat suivant dans le classement est alors sollicité dans les mêmes termes pour fournir les documents.

L'acheteur informe ensuite les candidats non retenus avant de transmettre l'invitation à concourir.

## 5.2 PHASE OFFRE

---

Une lettre de consultation sera adressée aux candidats admis, accompagnée du dossier de consultation phase « offre ».

**Les offres seront examinées en fonction des critères pondérés suivants :**

**Critère 1 – Prix : 50 %**

**Critère 2 – Valeur technique : 50 %**

**Sous-critère 1 – Pertinence de la méthodologie d'exécution des travaux : 15 %**

**Sous-critère 2 – Pertinence des moyens humains et matériels : 15 %**

**Sous-critère 3 – Pertinence du planning et phasage : 5 %**

**Sous-critère 4 – Qualité de la démarche engagée en faveur du développement durable : 5 %**

## 5.3 NEGOCIATION

---

L'acheteur prévoit de négocier avec les candidats. La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre.

Les offres inappropriées seront éliminées, tandis que les offres irrégulières ou inacceptables pourront être admises à la négociation sous réserve qu'elles ne soient pas anormalement basses.

Toutefois, l'acheteur se réserve la faculté d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

## 5.4 ATTRIBUTION

---

Suite à l'analyse des offres, le rapport d'analyse sera présenté en Commission Consultative des Marchés pour avis.

Un courrier d'attribution, signé par la personne habilitée au sein d'Euroméditerranée, viendra informer l'attributaire du choix de l'établissement, sous réserve de l'obtention des documents ci-dessous.

## 5.5 REDACTION DE L'ACTE D'ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU MARCHE

---

L'acte d'engagement sera rédigé et signé lors de l'attribution du marché. Il est précisé que, compte tenu du montant maximum de l'accord-cadre, la signature de cet acte par la Directrice Générale devra être précédée d'une délibération du conseil d'administration de l'EPAEM, l'autorisant à conclure ce contrat.

## 5.6 MISE AU POINT

---

Avant signature du marché, nous nous réservons la faculté de procéder, en accord avec l'attributaire, à une mise au point du marché.

Cette mise au point visera à intégrer au CCAP ou au CCTP certaines propositions indiquées par l'attributaire dans son mémoire technique. De même, elle pourra consister à supprimer certaines dispositions du mémoire technique n'ayant pas vocation à être rendues contractuelles, sous réserve que ces dispositions n'aient pas servi à l'analyse et à la notation de l'offre du candidat.

La mise au point n'aura en aucun cas pour effet de modifier des caractéristiques substantielles de l'offre ou du marché, remettant ainsi en cause les conditions initiales de mise en concurrence et le principe d'égalité de traitement des candidats.

## PARTIE 6 : LES PROCÉDURES DE RE COURS

---

Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec le greffe du **Tribunal administratif de Marseille** :

31, rue Jean François Leca, 13002 Marseille

Renseignements :

Téléphone greffe : 04.91.13.48.13. – Fax : 04.91.81.13.87

Vous pouvez saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).